

EXIGENCES DE LA DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - Panneau CZ :

L'entreprise soussignée déclare que les panneaux isolants sous vide, dénommés CZ et contenant des fibres de verre partiellement recyclées, sont conformes aux exigences prévues par la CAM conformément à l'arrêté ministériel du 11 octobre 2017.

En effet, le matériau isolant susmentionné répond aux critères indiqués au point 2.4.2.9 de l'arrêté ministériel :

- ils ne sont pas produits à l'aide de retardateurs de flamme faisant l'objet de restrictions ou d'interdictions en vertu des réglementations nationales ou européennes applicables ;
- ils ne sont pas produits avec des agents gonflants dont le potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone est supérieur à zéro ;
- ils ne sont pas produits et formulés à l'aide de catalyseurs au plomb lorsqu'ils sont pulvérisés ou pendant la formation de la mousse plastique ;
- ils ne sont pas produits à l'aide d'une résine de polystyrène expansible; ;
- ils respectent la note R du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses modifications (29) car ils sont constitués de fibres de verre à filament continu (CFGF).
- le produit fini contient des matériaux recyclés et/ou valorisés selon les quantités minimales indiquées et mesurées sur le poids du produit fini.

Suite à l'émission du certificat de conformité par l'organisme de certification SGS, conformément à la norme UNI EN 14021:2008 et portant le numéro de certification 20.18369, nous sommes en mesure de confirmer que le panneau CZ contient des matériaux en fibre de verre recyclés.

Saonara (PD) 11-03-2022

NEW ZEALAND COMPANY SRL
Via Emilia Romagna 38
35020 Saonara (PD)
P.iva 05006590284